

ATTENDU QU'en vertu du décret 313-92 du 4 mars 1992, messieurs Marcel Aubut, Jacques Desmeules, Bernard Bélanger, Laurent Hamel et Charles-Albert Poissant étaient nommés membres du conseil d'administration du Parc, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer également deux nouveaux membres au conseil d'administration du Parc;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État de l'Économie et des Finances et ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et de la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Parc technologique du Québec métropolitain, pour un mandat d'un an à compter des présentes:

- monsieur Michel Gervais, recteur, Université Laval;
- monsieur Gilles Y. Delisle, directeur, INRS-Télécommunications;
- monsieur Jean-Guy Paquet, président-directeur général, Institut national d'optique;
- monsieur Alain Soucy, directeur général, Institut national de la recherche scientifique;
- madame Nathalie Brouard, associée, service de la fiscalité, Price Waterhouse;
- madame Françoise Mercure, avocate associée, Grondin, Poudrier, Bernier;
- monsieur Guy Marier, premier vice-président à l'Approvisionnement et au Service à la clientèle, Bell Canada;
- madame Monique Charbonneau, présidente-directrice générale, Centre francophone de recherche en informatisation des organisations;
- madame Claire Boulé, directrice à la Recherche et au Développement, Précitech;
- monsieur Jean-Pierre Gilardeau, vice-président-directeur général, Aluminerie Luralco inc.;
- monsieur Jacques Lamonde, directeur provincial à la consultation, Le Groupe Mallette, Maheu;

QUE monsieur Jacques Lamonde soit également nommé président du conseil d'administration du Parc technologique du Québec métropolitain pour la durée de son mandat comme membre de ce conseil.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26330

Gouvernement du Québec

### **Décret 1172-96, 18 septembre 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Slater comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE madame Dominique Slater, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), modifié par l'article 8 de la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et diverses dispositions législatives (1995, c. 42), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires modifiés par l'article 46 de la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et diverses dispositions législatives (1995, c. 42) dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 9 octobre 1996;

QUE le lieu de résidence de madame Dominique Slater soit fixé dans la ville de Trois-Rivières ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26346

Gouvernement du Québec

### **Décret 1173-96, 18 septembre 1996**

CONCERNANT la nomination de monsieur Carol St-Cyr comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE monsieur Carol St-Cyr, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), modifié par l'article 8 de la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et diverses dispositions législatives (1995, c. 42), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires modifiés par l'article 46 de la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et diverses dispositions législatives (1995, c. 42) dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 9 octobre 1996;

QUE le lieu de résidence de monsieur Carol St-Cyr soit fixé dans la ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

MICHEL CARPENTIER

26347

Gouvernement du Québec

### **Décret 1174-96, 18 septembre 1996**

CONCERNANT la nomination de monsieur Richard Therrien comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE monsieur Richard Therrien, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), modifié par l'article 8 de la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et diverses dispositions législatives (1995, c. 42), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires modifiés par l'article 46 de la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et diverses dispositions législatives (1995, c. 42) dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 9 octobre 1996;

QUE le lieu de résidence de monsieur Richard Therrien soit fixé dans la ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

MICHEL CARPENTIER

26348

Gouvernement du Québec

### **Décret 1175-96, 18 septembre 1996**

CONCERNANT la nomination d'un membre de la Commission scientifique et technique créée afin d'analyser la gestion des barrages privés et publics dans les bassins versants affectés par la crue des eaux les 19 et 20 juillet 1996

ATTENDU QU'une commission scientifique et technique a été créée par le décret 960-96 du 7 août 1996 afin d'analyser la gestion des barrages privés et publics dans les bassins versants affectés par la crue des eaux les 19 et 20 juillet 1996;

ATTENDU QU'en vertu de ce même décret, monsieur Régis Bouchard, ingénieur, a été nommé membre de cette commission, à titre de représentant de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, qu'il a démissionné de ses fonctions le 16 septembre 1996 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE le D<sup>r</sup> Jules Dufour, professeur de géographie à l'Université du Québec à Chicoutimi, soit nommé membre de la Commission scientifique et technique créée afin d'analyser la gestion des barrages privés et publics dans les bassins versants affectés par la crue des eaux les 19 et 20 juillet 1996, en remplacement de monsieur Régis Bouchard qui a démissionné;

QUE le décret 960-96 du 7 août 1996 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

MICHEL CARPENTIER

26349

Gouvernement du Québec

### **Décret 1176-96, 18 septembre 1996**

CONCERNANT le pourcentage des droits qui sont perçus par les officiers de la publicité des droits et qui doivent être versés dans le Fonds de la réforme du cadastre québécois

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1),